

Toutes les informations relatives à la vie de l'établissement vous seront communiquées sur MON BUREAU NUMERIQUE. Nous encourageons les élèves et les responsables légaux à se connecter régulièrement.

FOURNITURES SCOLAIRES ET TROUSSEAU D'INTERNAT

La liste ci-dessous est communiquée à titre indicatif. L'ensemble du trousseau des internes et pour partie des externes et demi-pensionnaires, doit être en parfait état et **obligatoirement marqué aux nom et prénom de l'élève** afin d'éviter toutes difficultés ultérieures.

| POUR TOUS LES ELEVES | POUR LES ELEVES INTERNES |
|--|--|
| <p>Pas de liste de fournitures scolaires (Sauf pour les 3^{ème} EA)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 paire de bottes - 2 paires de chaussures de sport (dont l'une réservée pour les activités intérieures au gymnase) - 1 tenue de sport - 1 short - 1 pantalon et 1 veste de toile ou 1 combinaison pour les sorties sur le terrain - 1 blouse en coton (pour les TP de Bio et Chimie) - 1 veste de pluie - 3 cadenas <ul style="list-style-type: none"> • Armoire vestiaire (pour affaires de sport et de travail) • Armoire chambre (interne niquement) • Casier (pour affaires scolaires – Blouse) <p>1 support rigide avec pince-papier pour les prises de notes lors des visites</p> | <ul style="list-style-type: none"> - 1 alaise + 1 drap housse + 1 drap ou 1 housse de couette (matelas aux dimensions 1,90x0,80) - 1 oreiller + 1 taie - 1 couverture ou couette - 1 sac à linge sale - 1 nécessaire de toilette + 1 petit panier plastique (pour rangement des flacons) <p><u>Attention : les aérosols sont interdits</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 paire de pantoufles (usage en chambre) - 1 tapis de bain (lavable) - quelques cintres |

POUR LES CLASSES PROFESSIONNELLES (3^{ème} EA – Seconde Pro – Bac Pro – Bac STAV 1^{ère} Année)

Toute l'année : Il faut prévoir une tenue adéquate et du linge de rechange en quantité suffisante.

En formation sur les **exploitations agricoles / viticoles** de l'EPLEFPA de Rouffach-Wintzenheim :

Equipement obligatoire par mesure d'hygiène, de santé et de sécurité

Certains équipements indiqués dans le tableau ci – dessous seront mis à disposition par l'établissement à la rentrée scolaire dans le cadre du pack 1^{er} équipement. Pour les autres fournitures, il appartiendra aux parents d'en faire l'acquisition.

| Liste des Equipements | Filière Viticole (seconde pro) | Filière Agricole (seconde pro) | Bac Technologique STAV ère année | 3 ^{ème} de l'enseignement agricole |
|------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|---|
| Tenue extérieure floquée EPL | Etablissement | Etablissement | Etablissement | Etablissement |
| Lunettes de sécurité | Etablissement | Etablissement | Etablissement | A acquérir par les parents |
| Gants anticoupures | Etablissement | Etablissement | A acquérir par les parents | Etablissement |
| Sécateur viticole (non électrique) | Etablissement | | | |
| Pince à relier | Etablissement | | | |
| Vêtements de pluie (Imperméables) | A acquérir par les parents | A acquérir par les parents | A acquérir par les parents | A acquérir par les parents |
| Bottes de sécurité | A acquérir par les parents | A acquérir par les parents | A acquérir par les parents | A acquérir par les parents |

| | | | | |
|--|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Vêtements d'hiver (séquences extérieures) | A acquérir par les parents | A acquérir par les parents | A acquérir par les parents | A acquérir par les parents |
| Blouse blanche en coton (travaux en laboratoire) | A acquérir par les parents | A acquérir par les parents | A acquérir par les parents | A acquérir par les parents |
| 1 Casquette | A acquérir par les parents | A acquérir par les parents | A acquérir par les parents | A acquérir par les parents |
| Chaussures hautes de sécurité | A acquérir par les parents | A acquérir par les parents | A acquérir par les parents | A acquérir par les parents |

En formation BAC PRO Agricole et viticole pour les nouveaux élèves entrés directement en première

Matériels obligatoires et personnels, pas de prise en charge par l'établissement.

- **1 sérateur viticole non électrique ***
- **1 pince à lier ***
- 1 paire de lunettes de sécurité
- Vêtements de pluie (imperméables)
- 1 pantalon – 1 veste en coton ou 1 combinaison (coton)
- 1 paire de bottes de sécurité ou 1 paire de chaussures hautes de sécurité
- Vêtements d'hiver (séances à l'extérieur)
- 1 tenue de rechange
- 1 casquette
- 1 blouse blanche en coton pour les travaux en laboratoire
- 1 paire de gants de travail anti coupures

Matériels supplémentaires pour la formation viticole

Une société de vente sera présente le jour de l'inscription (date indiquée dans le dossier d'inscription) – Commande à prix préférentiel

TRANSPORTS SNCF - BUS

La Maison de la Région Grand Est - Mulhouse a le plaisir de vous informer que la campagne d'inscription 2025/2026 pour les transports scolaires interurbains du Haut-Rhin est ouverte en ligne sur le site

La page d'accueil : www.fluo.grandest.fr

La page du transport scolaire : www.fluo.grandest.fr/scolaire

L'accès au compte transport des usagers : <https://inscriptions-scolaires.fluo.eu>

La procédure d'inscription s'applique aux transports réguliers et scolaires, par autocars de la Région Grand Est.

Les familles ayant déjà créé un compte l'an passé, devront réutiliser leurs identifiants de connexion

Pour les transports urbains TRACE, Soléa ou Distribus, la vente des abonnements scolaires est assurée directement dans les points de vente de leurs agences commerciales.

PENSIONS : Tarifs, Facturation et changement de Régime

TARIFS FORFAITAIRES ANNUELS année scolaire 2025/2026 *Les tarifs définitifs du Conseil Régional) sont adoptés en juin 2025 (Délib. par le Conseil d'Administration de l'Etablissement en attente)*

| Régime | Détails | Montant du Forfait Annuel TTC |
|---------------------|--|-------------------------------|
| Demi-pension | Repas du déjeuner (Accueil Lundi-Vendredi) | 698,40€ |
| | Repas du déjeuner (Accueil Lundi-Mardi-jeudi-Vendredi) | 593,28€ |
| Interne | Repas du Petit-déjeuner-déjeuner-dîner+ gratuité des nuitées | 1437,12€ |
| | Ticket Modérateur (gratuité des nuitées) | 10,00€ |
| Frais Annexe | Photocopies Acompte | 20,00€ |

FACTURATION et REGLEMENT

| Forfait annuel payable en 3 échéances | Date de transmission de la facture |
|---------------------------------------|------------------------------------|
| Echéance 01 | Décembre 2026 |
| Echéance 02 | Avril 2027 |
| Echéance 03 | Juin ou Juillet 2027 |

Afin de faciliter le traitement des frais d'hébergement et restauration, nous proposons de privilégier le prélèvement automatique. En cas de trop perçu par l'établissement en fin d'année scolaire, vous serez systématiquement remboursés selon la procédure d'écrite dans le règlement intérieur.

Si vous avez opté pour le prélèvement automatique mensuel, vous recevrez au plus tard en novembre l'échéancier du forfait annuel présentant l'ensemble des mensualités.

Les frais de pension, de demi-pension et annexes pendant la durée de l'année scolaire sont pris en charge par le responsable légal ou l'apprenant majeur. Le responsable légal ou l'apprenant majeur sera destinataire des factures ou des échéanciers et garant du règlement (*par chèque, espèces, virement ou prélèvement automatique mensuel*). Des remises d'ordre partielles ou totales peuvent être consenties pour les périodes de stage ou les absences longues pour maladie.

CHANGEMENT DE REGIME

Toute demande de changement de régime devra être justifiée et transmise par écrit par le responsable légal ou l'apprenant majeur garant du règlement. Ce changement ne pourra pas intervenir en cours de trimestre. Il ne sera possible et effectif qu'à l'issue d'une période de facturation (*soit en janvier et en mai*). Ces conditions s'appliquent également aux pensions prélevées mensuellement et aux options proposées par l'établissement.

EQUITATION : Tarifs, Règlement

TARIF : année scolaire 2026/2027

Le tarif définitif par le Centre Equestre de Rouffach est adopté en juin 2026 par le Conseil d'Administration de l'Etablissement selon la convention signée entre les parties-en attente

| Type | Nb d'heures / semaine | Montant du forfait Séance TTC |
|---|---------------------------|-------------------------------|
| Atelier Pratique « Hippologie-Equitation » | 3h (dont 1h d'hippologie) | 15,00€ |

REGLEMENT

Il sera destinataire des trois factures, envoyées en décembre, avril puis en juin. Des remises d'ordre peuvent être consenties sur présentation d'un certificat médical d'inaptitude à la pratique de l'équitation.

Le tarif des séances par trimestre sont pris en charge par le responsable légal qui se porte garant de son règlement (***par prélèvement automatique si vous avez choisi ce mode de paiement pour votre pension sinon par chèque ou virement***).

FICHE D'INSCRIPTION – OPTION HIPPOLOGIE ANNEE SCOLAIRE
2026/2027

CAVALIER

| |
|--|
| NOM/PRENOM : |
| NE(E) LE : |
| ADRESSE : |
| ADRESSE E-MAIL PARENTS : ADRESSE E-MAIL ELEVE : |
| MOBILE PARENTS : MOBILE ELEVE : |

LICENCE FEDERALE 2027

Exception possible pour les élèves engagés en compétition dans leurs clubs sur justificatif

| | |
|---|----------------|
| † Moins de 18 ans, né(e) en 2009 et avant | 29,00 € |
| † Plus de 18 ans, né(e) en 2008 et après | 40,00 € |

N° Licence

REGLEMENT

MONTANT A PAYER €

INFORMATIONS :

- Règlement par chèque bancaire à l'ordre de l'Association Santé Mentale Alsace
- Joindre une copie du dernier diplôme obtenu ou justificatif FFE
- Joindre une copie de la licence fédérale en cours ou justificatif FFE

CONTACTER L'ETABLISSEMENT

Accueil 03.89.78.73.00 – legta.rouffach@educagri.fr

Numéro de permanence en cas d'urgence ou en dehors des horaires d'ouverture : 06.08.42.42.60

| Motif | Personnel N° de téléphone / Adresse mail |
|--|--|
| Contacteur Mme LERCH / Mme CATTET (CPE) Prévenir/Régulariser une absence, un retard Informations diverses (Accueil Internat, Fonctionnement...) | Assistants d'Education vs- legta.rouffach@educagri.fr 03.89.78.73.39 |
| Documents liés à la scolarité (Certificat de scolarité – Bulletins – Dossier d'inscription...) Stage (conventions, Aply Pro...) | Secrétariat Pédagogique 03.89.78.73.40 ou 46 Professeur Principal ou Secrétariat pédagogique 03.89.78.73.46 |
| <u>Aide à la scolarité</u> Fonds Social Lycéen Bourses | Conseillères Principales d'Education Mme LERCH 03.89.78.73.13 – nathalie.lerch@educagri.fr Mme CATTET 03.89.78.73.31 – fanny.cattet@educagri.fr Secrétariat Pédagogique 03.89.78.73.40 |
| Santé | Mme ZANCHETTA Infirmière Scolaire 03.89.78.73.14 |
| <u>Règlement</u> Pensions Hippologie | ag.compta@educagri.fr |
| Contacteur Mme CIBERT Directrice de l'établissement | 03.89.78.73.00 legta.rouffach@educagri.fr |
| Contacteur Mme SPORER Directrice Adjointe de l'établissement | 03.89.78.73.00 legta.rouffach@educagri.fr |